

**Demande de souscription 2015
« Transport Terrestre de votre aéronef »**

LE SOUSCRIPTEUR

Cette proposition d'assurance est réservée :

- **Aux propriétaires privés** membres d'une fédération aéronautique et propriétaire de l'aéronef à assurer.
- **Aux associations loi 1901 ou structures commerciales** affiliées à une fédération aéronautique et propriétaires de l'aéronef à assurer.

Etes-vous licencié ou affilié à :

FPFLUM FFVV RSA FFG FFVL FFA (ex-FNA) FFA (aérostation)

Si vous n'êtes pas licencié ou affilié à une de ces fédérations aéronautiques, merci de nous contacter pour une étude spécifique.

Vous êtes :

- **UN PROPRIETAIRE PRIVE :**

NOM :Prénom :
 Adresse:
 Code Postal :Ville :
 Pays : **France (y compris Corse)**
 Tel : Fax :Email:
 Profession : Date de naissance :/...../..... Situation de famille :

- **UNE ASSOCIATION ou STRUCTURE COMMERCIALE propriétaire de l'aéronef à assurer:**

Nom :
 Nom du représentant:Prénom :
 Adresse :

 Tel : Fax : E-mail :

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
 Allée des Lilas - BP 70008
 01155 St VULBAS CEDEX
 Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
 Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

 **AIRSPORTS ASSURANCES :**
 Département Fédérations et Groupements sportifs
 email : airsports@air-assurances.com

 **AIR COURTAGE AVIATION :**
 Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
 email : aviation@air-assurances.com

V 20/01/2015 - 1 / 4

Machine à assurer pour le transport terrestre de votre aéronef : Transport pour propre compte

| Type | Constructeur | Numéro d'immatriculation (Ou numéro de série si paramoteur) | Valeur assurée | Année de construction |
|------|--------------|---|----------------|-----------------------|
| | | | | |

ATTENTION : il y a lieu de déclarer la valeur réelle de l'aéronef à garantir. En cas de sous-assurance, l'assureur serait fondé à se prévaloir de la règle proportionnelle de l'article L121-5 du Code des Assurances et ainsi diminuer le montant de l'indemnisation.

Formules de Garanties: Selon Conditions Générales PRIVETRANS, imprimé n° 1204

A : Incendie, Accident caractérisé

B : Incendie, Accident caractérisé, vol

C : Tous Risques y compris chargement et déchargement (**cette garantie n'est pas accessible aux paramoteurs transportés dans un kit remorque.**)

Restrictions : Par dérogation à l'imprimé n° 1204, le vol (si garantie souscrite) est couvert exclusivement dans les cas suivants :

Vol consécutif à incendie ou accident caractérisé, Vol par agression, Vol total du véhicule, avec remorque le cas échéant et, pour les paramoteurs vol total de l'attelage constitué du véhicule et du paramoteur.

Zone géographique : Union Européenne, Suisse, Norvège.

TARIF 2015

Transport pour Propre Compte - Contrat groupe HELVETIA n° 57636

| Formule de Garantie | Taux à appliquer sur la valeur de l'aéronef | | | |
|----------------------------|--|--|--|---|
| | Si Valeur comprise : > 5 000 € et ≤ 30 000 € | Si Valeur comprise : > 30 000 € et ≤ 80 000 € | Si Valeur comprise : > 80 000 € et ≤ 120 000 € | Si Valeur comprise : > 120 000 € et ≤ à 180 000 € |
| A cocher | | | | |
| A | <input type="checkbox"/> 0.32% | <input type="checkbox"/> 0.24 % | <input type="checkbox"/> 0.17 % | <input type="checkbox"/> 0.14% |
| B | <input type="checkbox"/> 0.65 % | <input type="checkbox"/> 0.48 % | <input type="checkbox"/> 0.34 % | <input type="checkbox"/> 0.29% |
| C | <input type="checkbox"/> 0.76 % | <input type="checkbox"/> 0.56 % | <input type="checkbox"/> 0.40% | <input type="checkbox"/> 0.34% |
| Franchises SAUF VOL | 150 € 20% du montant des pertes avec un minimum de 150€ | 300 € 20% du montant des pertes avec un minimum de 300€ | 750 € 20% du montant des pertes avec un minimum de 750€ | 750€ 20% du montant des pertes avec un minimum de 750€ |

Soit une COTISATION ANNUELLE TTC de :

Valeur..... x Taux (selon formule cochée).....% + Coût d'acte 12.30 € =€
(Minimum de prime 40.30 € TTC)

Période d'assurance souhaitée : 12 mois à effet **du __ / __ / 2015** – Contrat avec tacite reconduction

Date d'effet : La date mentionnée ci-dessus et au plus tôt le cachet de la poste (sous réserve du règlement)

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
Allée des Lilas - BP 70008
01155 St VULBAS CEDEX
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

AIRSPORTS ASSURANCES :
Département Fédérations et Groupements sportifs
email : airsports@air-assurances.com

AIR COURTAGE AVIATION :
Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
email : aviation@air-assurances.com

V 20/01/2015 - 2 / 4

Mode de règlement : Règlement total obligatoire pour que la souscription soit acquise.

- Chèque bancaire n°joint, à l'ordre d'AIR COURTAGE ASSURANCES
- Virement bancaire (merci d'indiquer votre N° de Police) IBAN: FR76 1780 6002 0062 2142 9088 526 / BIC: AGRIFRPP878
- Règlement par prélèvement bancaire. Si vous optez pour ce mode de règlement, merci de compléter le formulaire ci-joint intitulé « Autorisation de Prélèvement par Carte Bancaire » (page 3).

En tant que courtier d'assurance (article L520.1 II b)), AIR COURTAGE ASSURANCES a interrogé uniquement la compagnie d'assurance HELVETIA comme fournisseur, pour le transport terrestre des aéronefs.

Je soussigné(e)déclare avoir pris connaissance et accepter :

Les conditions d'assurances figurant dans ce document (2 pages), les Conditions Générales PRIVETRANS, imprimé n° 1204, disponibles sur www.air-assurances.com ou sur simple demande.

Je prends note que **la date d'effet sera celle que j'ai indiquée dans ce formulaire, et au plus tôt le cachet de la poste, et sous réserve du règlement.**

Si j'ai choisi de souscrire en ligne sur le site internet d'AIR COURTAGE ASSURANCES et de régler par carte bancaire en ligne, je prends note que la date d'effet sera celle que j'ai indiquée lors de la souscription et, au plus tôt, à la réception de l'email de confirmation de paiement envoyé automatiquement par le système.

Le contrat me sera adressé par AIR COURTAGE ASSURANCES prochainement, étant précisé que le contrat d'assurance sera composé des conditions générales, des conditions particulières, et des avenants s'il y a lieu, lesquels forment un tout indissociable.

Je reconnais que la fiche d'information légale d'AIR COURTAGE ASSURANCES, relative à la loi sur l'intermédiation d'assurance m'a été remise (L520-1 du Code des Assurances) Loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 art.1 J.O du 16.12.2005

Je prends note également que si j'ai adhéré au présent contrat en utilisant uniquement des techniques de communication à distance (téléphone, fax, internet), et à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de mon activité commerciale ou professionnelle, je dispose de la faculté de renoncer à ce contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat (date d'effet), sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités. Dès lors que j'ai connaissance d'un Sinistre mettant en jeu la garantie de mon adhésion, je ne peux plus exercer ce droit de renonciation.

Pour exercer ce droit de renonciation, il suffit d'adresser une lettre recommandée avec accusé de réception rédigée sur le modèle ci-dessous à l'adresse suivante :

AIR COURTAGE ASSURANCES - BP 70008 - 01155 SAINT VULBAS CEDEX

"Je soussigné(e) M..... (nom, prénom, adresse) déclare renoncer à ma souscription au contrat (nom du contrat souscrit) n° que j'avais souscrit à distance le « Fait à le signature"

Les garanties cessent à la date de réception de la lettre de renonciation, et les cotisations déjà versées me seront remboursées, à l'exception de celles correspondant à la période de garantie déjà écoulée.

Si des prestations m'ont déjà été versées au titre de mon adhésion, je ne peux plus exercer mon droit à renonciation.

Le proposant soussigné déclare que les renseignements qui précèdent sont à sa connaissance exacte et propose qu'ils servent de base à l'établissement du contrat qu'il peut souscrire. Toute réticence ou déclaration intentionnellement fautive, toute omission ou déclaration inexacte entraîne suivant le cas les sanctions prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

Date :

Signature :

Demande de souscription à compléter et à retourner avec votre règlement à :

AIR COURTAGE ASSURANCES -BP 70 008 - 01155 ST VULBAS CEDEX

Tel 04 27 46 54 00 - Fax 04 74 46 09 14

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
Allée des Lilas - BP 70008
01155 St VULBAS CEDEX
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

AIRSPORTS ASSURANCES :
Département Fédérations et Groupements sportifs
email : airsports@air-assurances.com

AIR COURTAGE AVIATION :
Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
email : aviation@air-assurances.com

V 20/01/2015 - 3 / 4

AUTORISATION DE PRELEVEMENT PAR CARTE BANCAIRE

| | |
|--------------------------|-----------------|
| Nom : | Prénom : |
| | |
| Téléphone : | E-mail : |
| | |

Si vous souhaitez régler votre cotisation par carte bancaire, nous vous remercions de bien vouloir compléter et signer le formulaire ci-dessous. Pour des questions de confidentialité, ce document sera détruit après le prélèvement de votre carte bancaire.

Merci de nous indiquer vos coordonnées bancaires :

| | | |
|---------|---------|---------|
| _ _ _ _ | _ _ _ _ | _ _ _ _ |
| _ _ _ _ | | |

Expire fin : |_|_|_|_|_|

Les 3 derniers chiffres situés au dos de votre carte : |_|_|_|_|

Le montant prélevé correspondra au montant de la prime indiquée dans la proposition que vous avez acceptée et suivant le fractionnement retenu.

Date :

Signature :

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
Allée des Lilas - BP 70008
01155 St VULBAS CEDEX
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

 **AIRSPORTS ASSURANCES :**
Département Fédérations et Groupements sportifs
email : airsports@air-assurances.com

 **AIR COURTAGE AVIATION :**
Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
email : aviation@air-assurances.com

V 20/01/2015 - 4 / 4